



Conseil économique et social

Distr. générale
27 janvier 2000
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-quatrième session

28 février-2 mars 2000

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes :
bilan de l'intégration dans les organismes des Nations Unies**

Amélioration de la situation des femmes au Secrétariat

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-5	2
II. Actualisation des données	6-11	3
III. Programme de travail pour 2000	12-13	4
Tableaux		
1. Répartition par sexe des fonctionnaires de la classe des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur titulaires d'un engagement d'une durée d'au moins un an au Secrétariat de l'ONU, par organe ou unité administrative et par classe, au 30 novembre 1999		5
2. Répartition par sexe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes soumis à la répartition géographique au Secrétariat de l'ONU, par organe ou unité administrative et par classe, au 30 novembre 1999		7
3. Comparaison de la répartition par sexe des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes soumis à la répartition géographique, au 31 décembre 1998, au 30 juin 1999 et au 30 novembre 1999		9
4. Comparaison de la répartition par sexe des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur titulaires d'un engagement d'une durée d'au moins un an, au 31 décembre 1998, au 30 juin 1999 et au 30 novembre 1999		9

* E/CN.6/2000/1.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 54/139 du 17 décembre 1999 sur l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre compte de l'application de la résolution à la Commission de la condition de la femme, à sa quarante-quatrième session, notamment en incluant dans son rapport des statistiques sur le nombre et la proportion de femmes qui occupent des postes à tous les niveaux, dans les diverses unités administratives de chacun des organismes des Nations Unies. Dans la même résolution, l'Assemblée a réaffirmé que l'objectif était d'atteindre sans tarder la parité entre les sexes dans toutes les catégories de postes du système des Nations Unies, en particulier à la classe D-1 et aux classes supérieures, tout en respectant pleinement le principe d'une répartition géographique équitable, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies et en tenant compte du fait que les femmes originaires de certains pays, en particulier des pays en développement et des pays en transition, continuaient de ne pas être représentées ou d'être sous-représentées. L'Assemblée a constaté avec regret que l'objectif de la parité entre les sexes ne serait pas atteint d'ici à l'an 2000 et demandé instamment au Secrétaire général d'intensifier ses efforts pour que des progrès sensibles soient faits dans cette direction d'ici à la fin de 2000.

2. L'Assemblée a noté avec satisfaction que le Secrétaire général s'était personnellement engagé à atteindre l'objectif de la parité entre les sexes et avait donné l'assurance que, dans le cadre des efforts qu'il continuait de déployer pour instaurer un nouveau style de gestion à l'Organisation, notamment en appliquant intégralement les mesures spéciales visant à réaliser la parité entre les hommes et les femmes, il accorderait la plus haute priorité à la question de l'équilibre entre les sexes¹. Elle a également noté avec satisfaction que l'amélioration de l'équilibre entre les sexes avait été inscrite au nombre des objectifs des plans d'action relatifs à la gestion des ressources humaines de divers départements et bureaux, et encouragé la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et le Bureau de la gestion des ressources humaines à coopérer à l'élaboration et au suivi de ces plans, qui prévoient des mesures concrètes pour améliorer la représentation des femmes dans chaque département et bureau et des objectifs précis à atteindre. L'Assemblée a par ailleurs demandé au Secrétaire général de suivre de près les progrès que feraient les départements et les bureaux vers la réalisation de l'équilibre entre les sexes et de veiller à ce que la proportion de nominations et de promotions de femmes possédant les qualifications requises ne soit pas inférieure à 50 % jusqu'à ce que l'objectif de la parité entre les sexes ait été atteint.

3. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'élaborer des méthodes de recrutement novatrices pour identifier et attirer des candidates possédant les qualifications requises, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, dans d'autres États Membres qui ne sont pas représentés ou sont sous-représentés au Secrétariat, et dans des domaines où les femmes sont sous-représentées. Elle a vivement engagé les États Membres à soutenir les efforts que faisaient l'ONU et les institutions spécialisées pour atteindre l'objectif de la parité entre les sexes, particulièrement à la classe D-1 et aux classes supérieures, en présentant régulièrement la candidature d'un plus grand nombre de femmes, notamment dans des domaines où elles étaient sous-représentées, tels que le maintien de la paix, la consolidation de la paix et autres secteurs qui ne leur sont pas familiers, et en proposant des sources de recrutement nationales qui aideraient les organismes des Nations Unies à trouver des candidates réunissant les conditions requises.

4. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il menait pour créer un milieu de travail respectueux des sexes, et répondre aux besoins de tous les fonctionnaires, hommes et femmes, notamment en prévoyant des dispositions introduisant de la souplesse en ce qui concerne les horaires et le lieu de travail ainsi que les soins aux enfants et aux personnes âgées, en fournissant aux futur(e)s candidat(e)s et aux fonctionnaires nouvellement recrutés davantage d'informations sur les possibilités d'emploi de leur conjoint et en offrant à tous les départements et bureaux des possibilités de formation à la prise en compte des spécificités. Elle a prié en outre le Secrétaire général d'étoffer les dispositions visant à lutter contre le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et de publier des directives claires et détaillées aux fins de leur application au Siège et dans les bureaux extérieurs.

5. En raison de la courte période séparant la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale et l'ouverture de la quarante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, le présent rapport actualise les données figurant dans les rapports du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (A/54/405) et sur la composition du Secrétariat (A/54/279). Le rapport contient les statistiques les plus récentes sur la représentation des femmes et des hommes au Secrétariat, ainsi que des informations sur le programme de travail pour 2000.

II. Actualisation des données

Répartition par sexe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs

et fonctionnaires de rang supérieur au Secrétariat

6. Le tableau 1 indique la répartition par sexe de tous les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur titulaires d'un engagement d'une durée d'au moins un an. Y sont inclus les fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique, les fonctionnaires dont le poste exige des connaissances linguistiques spéciales et ceux qui sont recrutés exclusivement pour une affectation à un bureau, une mission, un fonds ou un programme particulier. Ces deux derniers groupes ne sont pas soumis au système des «fourchettes souhaitables» qui sert de critère pour déterminer la représentation de chaque État Membre. Le tableau 2 donne la répartition par sexe du groupe plus restreint des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes soumis à la répartition géographique.

7. Les statistiques sur la situation des femmes au Secrétariat continuent de s'améliorer quoique lentement. Depuis le 1er janvier 1999, le pourcentage de femmes occupant des postes soumis à une répartition géographique est passé de 37,7 % à 38,6 %. Au 30 novembre 1999, on dénombrait 951 femmes sur les 2 463 fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique, contre 905 sur un total de 2 401 au 31 décembre 1998 (voir tableau 3). Bien que l'amélioration de la représentation des femmes demeure, somme toute, lente, des progrès ont été enregistrés aux niveaux élevés et aux postes de décision, notamment à la classe D-1. Le nombre de femmes est passé à cette classe de 64 en décembre 1998 à 72 en novembre 1999, soit une augmentation de 31,7 % à 34,4 % pour les postes de la classe D-1 soumis à une répartition géographique. Depuis que le Secrétaire général a présenté son Plan d'action stratégique pour l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (1995-2000)² en novembre 1994, le pourcentage de femmes occupant des postes soumis à la répartition géographique à la classe D-1 et aux classes supérieures est passé de 15,1 % à 29,7 %, soit un accroissement de 14,6 % contre 6 % au cours de la même période pour ce qui est de la représentation globale des femmes.

8. Parmi les fonctionnaires plus nombreux titulaires d'un engagement d'une durée d'au moins un an, l'augmentation en pourcentage des femmes a été également faible, passant de 35,5 % en décembre 1998 à 36,1 % en novembre 1999 (voir tableau 4). Les taux d'accroissement les plus élevés (à l'exception du très petit nombre de fonctionnaires de la classe P-1) dans la représentation des femmes ont été enregistrés aux classes P-5, D-1 et D-2. À la classe P-5, le pourcentage de femmes a atteint une masse critique, passant de 29,4 % à 30,5 %. Au cours de cette période, le pourcentage de femmes titulaires d'un engagement d'une durée d'au moins un an, à

la classe D-1 et aux classes supérieures, est passé de 23,2 % à 24,5 %.

Répartition par sexe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dans les organismes des Nations Unies

9. En application de la résolution 53/119, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale des statistiques sur la répartition par sexe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, dans chacun des organismes des Nations Unies, au 31 décembre 1997 (A/54/405, annexe). Ces statistiques ont été communiquées par le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA), qui publie des statistiques annuelles sur les fonctionnaires des organismes des Nations Unies. Le Comité a entrepris d'actualiser les statistiques relatives au personnel des organismes, au 31 décembre 1998, qui seront publiées au printemps 2000. Les statistiques de la répartition par sexe des fonctionnaires dans l'ensemble des organisations appliquant le régime commun, au 31 décembre 1998, figureront également dans le rapport que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée à sa cinquante-cinquième session.

10. À sa session d'octobre 1999, le Comité administratif de coordination (CAC) a examiné les progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris en ce qui concerne la parité entre les sexes. Il a fallu reconnaître que, même si des progrès importants avaient été réalisés dans un certain nombre d'organisations, il restait encore beaucoup à faire pour retenir les femmes en améliorant les perspectives de carrière et les conditions d'emploi. Il a par exemple été souligné que les fonctionnaires de l'ONU ne bénéficiaient pas d'un grand nombre de mesures en faveur des femmes dont le système encourageait l'application à l'échelle nationale (accès aux structures d'accueil pour les enfants, mobilité des horaires de travail, etc.). L'un des principaux problèmes à résoudre pour accroître la représentation des femmes était l'emploi du conjoint. Il fallait espérer que le Système de mobilité des organisations participantes mis au point par le CCQA et le Comité de coordination des systèmes d'information, faciliterait l'emploi des conjoints, entre autres. Le Système de mobilité des organisations participantes (<http://pams.unsystem.org>) permet aux fonctionnaires intéressés et à leurs conjoints ou compagnes/compagnons d'adresser leur curriculum vitae aux organismes du système des Nations Unies. La question connexe des accords de siège conclus avec les États Membres accueillant des organismes du système devait également être examinée car,

dans certains cas, ils n'autorisaient pas le conjoint à occuper un emploi.

11. En mai 1999, le Secrétaire général a décidé que le Secrétariat de l'ONU opérerait volontairement des retenues sur les émoluments des fonctionnaires pour payer les sommes dues, en cas de non-exécution d'une décision judiciaire ordonnant le versement d'une pension alimentaire, et qu'il verserait les sommes retenues au bénéficiaire de la décision judiciaire [conjoint ou enfant(s)] (ST/SGB/1999/4). Les membres du CAC ont estimé que cette mesure devait être intégralement appliquée à l'échelle de l'ensemble du système.

III. Programme de travail pour 2000

12. En 2000, la priorité sera donnée à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouveaux plans d'action pour assurer l'équilibre entre les sexes dans les départements et les bureaux. Ces plans s'inspireront des objectifs énoncés dans les plans d'action concernant la gestion des ressources humaines convenus par le Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines et les chefs de département et de bureau, pour la période 1999-2001. En janvier 2000, le Secrétaire général a adressé une lettre à tous les chefs de département et de bureau pour leur demander de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces plans et de ne ménager aucun effort pour identifier les candidatures féminines et leur accorder la plus grande attention lorsque des postes seront vacants, conformément aux mesures spéciales révisées en faveur des femmes visant à assurer la parité entre les sexes (ST/AI/1999/9). Le Secrétaire général a également examiné les statistiques de chaque département et bureau concernant le recrutement de femmes aux postes vacants et demandé aux chefs de département et de bureau de veiller à ce que les mesures prises par les administrateurs pour améliorer la parité entre les sexes soient un élément déterminant dans les rapports d'appréciation de leur comportement professionnel.

13. La stratégie du Secrétaire général pour assurer l'égalité des sexes au Secrétariat, qui sera mise en œuvre au cours de l'année à venir, consistera en outre à recruter des candidats à l'extérieur et à établir des stratégies de recrutement afin de rechercher et d'attirer des candidates ayant les qualifications requises, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, dans les États Membres qui ne sont pas représentés ou sont sous-représentés au Secrétariat et aux postes auxquels les femmes sont actuellement sous-représentées; à mettre en place les mécanismes nécessaires pour encourager, contrôler et évaluer efficacement les efforts engagés par les directeurs de programmes pour parvenir aux objectifs fixés quant à l'amélioration de la représentation des

femmes; à énoncer d'autres mesures et à définir d'autres pratiques pour concilier les responsabilités professionnelles et les responsabilités familiales des fonctionnaires, de façon à attirer et retenir les personnes les plus qualifiées; et à examiner et élaborer plus avant la politique de lutte contre le harcèlement, en particulier le harcèlement sexuel, appliquée à l'Organisation.

Notes

¹ ST/AI/1999/9.

² A/49/587.

Tableau 1

Répartition par sexe des fonctionnaires de la classe des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur titulaires d'un engagement d'une durée d'au moins un an au Secrétariat de l'ONU, par organe ou unité administrative et par classe, au 30 novembre 1999

Département/bureau	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total		Total général	Pourcentage de femmes
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Bureau de la gestion des ressources humaines (Département de la gestion)			1		2	1	2	3	8	11	11	12	6	10	2	5			31	43	74	58,1
Département de la gestion	1				1		2	2	6	5	3	5	1	1		3			14	16	30	53,3
Département de l'information	1				4	1	8	9	22	11	36	34	28	41	23	26			122	122	244	50,0
Commissions régionales							1	1											1	1	2	50,0
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international					1					1	2	2							3	3	6	50,0
Bureau de la coordination des affaires humanitaires			1		3	1	3		10	4	7	6	10	12		8			34	31	65	47,7
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (Département de la gestion)			1		4		2	3	6	5	18	17	16	16	7	6			54	47	101	46,5
Haut Commissariat aux droits de l'homme		1			1		2	1	7	7	15	4	16	18	6	9			47	40	87	46,0
Bureau des affaires juridiques	1		1		3		4	4	11	6	9	7	10	11	4	7			43	35	78	44,9
Département des affaires économiques et sociales	1		1	1	7	4	21	8	30	25	43	39	33	23	15	13			151	113	264	42,8
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies			1		1		1	1	7	2	8	6	5	7	1	1			24	17	41	41,5
Bureau du Secrétaire général	1	1	2	1	3	2	5	1	3	2	4	2	2	4		1			20	14	34	41,2
Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	1		1		3		8	5	60	40	129	74	115	89	11	18			328	226	554	40,8
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	1				1		7		14	5	21	5	6	15	4	7			53	33	86	38,4
Organes interorganisations					2		3		2	1	1	3	1	2	1				10	6	16	37,5
Département des affaires de désarmement	1				1		1		2	5	5	3	3		2	1			15	9	24	37,5
ONUG	1			1	6	5	32	24	76	48	81	28	13	15					210	121	331	36,6
BCDPC	1				2		7	2	25	3	20	10	18	21	3	7			76	43	119	36,1
Département des affaires politiques	1		2		5	2	7	7	19	7	20	9	9	9	5	4			68	38	106	35,8
Commission d'indemnisation des Nations Unies			1		2		4		2	3	9	7	33	11	17	16	1		68	38	106	35,8
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	1				1		7	5	13	5	34	16	25	15	22	11			103	52	155	33,5
Commission spéciale des Nations Unies							1	1	1	3									4	2	6	33,3
Bureau des services de contrôle interne	1				1		3	2	6	3	19	10	10	4	7	3			46	23	69	33,3
Bureau du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés	1				1						2	1	2	2					6	3	9	33,3
ONUSU					1	1	2	2	10	4	32	12	15	10	4	3			64	32	96	33,3
ONUN							2		3	1	20	8	16	9	6	5			47	23	70	32,9

Département/bureau	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total		Total général	Pourcentage de femmes
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Bureau des services de conférence et services d'appui (Département de la gestion)			1		2		4	1	13	5	27	11	27	14	9	6			83	37	120	30,8
PNUE	1		1		7	1	22	3	39	6	53	21	30	26	8	13		1	161	71	232	30,6
Centre des Nations Unies pour les établissements humains					1		1		6	2	14	4	9	5	1	3			32	14	46	30,4
Département des opérations de maintien de la paix	1		2		4		10	2	12	6	38	14	34	16	5	8			106	46	152	30,3
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	1				1	8	2	20	1	39	12	25	14	7	12				100	42	142	29,6
Commission économique pour l'Europe	1				1	6	2	15	5	19	5	24	10	10	6				75	29	104	27,9
CNUCED	1		1		3	2	11	1	33	8	37	10	37	22	16	8			139	51	190	26,8
Bureau du Programme Iraq	1				1				3		3	4	3	1	3				14	5	19	26,3
Commission économique pour l'Afrique	1				1	6	3	25	5	31	10	34	13	16	8				113	40	153	26,1
Département des opérations de maintien de la paix – Division de l'administration et de la logistique des missions	4		9		10	1	19	1	41	4	89	24	108	46	52	35	2	5	334	116	450	25,8
Représentant spécial du Secrétaire général																			0	0	0	0,0
Total	25	2	25	3	77	22	194	77	507	223	897	455	792	525	280	268	2	7	2 799	1 582	4 381	36,1

Source : Service de la planification informatisée des ressources humaines et des systèmes intégrés de gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines).

Tableau 2

Répartition par sexe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes soumis à la répartition géographique au Secrétariat de l'ONU, par organe ou unité administrative et par classe, au 30 novembre 1999

Département/bureau	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total		Total général	Pourcentage de femmes
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Commission spéciale des Nations Unies								1											0	1	1	100,0
Bureau du Programme Iraq	1								1		2		1						2	3	5	60,0
Bureau de la gestion des ressources humaines (Département de la gestion)				1	2	1	2	3	8	11	10	12	6	8	2	5			30	41	71	57,7
Département de la gestion	1				1		2	2	5	5	2	5	1	1		2			12	15	27	55,6
Département de l'information	1				4	1	8	9	21	11	36	34	27	41	23	25			120	121	241	50,2
Bureau de la coordination des affaires humanitaires			1		3	1	2		7	3	5	4	5	9		6			23	23	46	50,0
Commissions régionales								1	1										1	1	2	50,0
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies					1		1	1	5	2	7	6	3	5		1			17	15	32	46,9
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (Département de la gestion)			1		4		2	3	6	5	18	16	12	12	6	6			49	42	91	46,2
Division des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	1		1		3		8	5	8	3	4	7	4	6	1	4			30	25	55	45,5
ONUG	1				1		5	5	7	7	10	9	20	12	10	12			54	45	99	45,5
Département des opérations de maintien de la paix	1		2		4		6	2	5	6	10	9	10	11	5	7			43	35	78	44,9
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme		1			1		2	1	7	6	13	4	14	17	6	6			43	35	78	44,9
PNUE	1				1		1		3	2	2	2		3	2	1			10	8	18	44,4
Département des affaires économiques et sociales	1		1	1	7	3	20	8	29	25	43	39	33	23	14	13			148	112	260	43,1
Bureau des affaires juridiques	1		1		3		4	4	11	6	8	6	10	9	4	5			42	30	72	41,7
Bureau du Secrétaire général	1	1	2	1	2	2	5		3	2	3	1	1	4		1			17	12	29	41,4
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	1					1	7		14	5	19	5	4	14	4	7			49	32	81	39,5
Département des affaires politiques	1		2		3	2	7	7	16	7	17	9	8	9	4	3			58	37	95	38,9
Département pour les affaires de désarmement	1				1		1		2	5	5	3	3		2	1			15	9	24	37,5
Organes interorganisations					1				2			1	1	2	1				5	3	8	37,5
BCDPC	1				2		2	1	9	1	9	7	10	9	3	3			36	21	57	36,8
Bureau des services de contrôle interne	1						2	2	4	2	13	7	6	4	7	3			33	18	51	35,3
ONUV					1	1	2	2	6	2	9	3	4	3	4	3			26	14	40	35,0
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux							1			1	1								2	1	3	33,3

Département/bureau	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total		Total général	Pourcentage de femmes
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	1				1		7	5	11	5	34	14	23	13	21	10			98	47	145	32,4
ONUN							1		1	1	4	1	4		1	3			11	5	16	31,3
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	1				1		8	2	19	1	33	10	16	12	7	11			84	37	121	30,6
Centre des Nations Unies pour les établissements humains							1		5	2	9	3	7	3	1	2			23	10	33	30,3
Bureau des services de conférence et services d'appui (Département de la gestion)			1		2		4	1	11	5	25	9	17	8	9	5			69	28	97	28,9
Commission économique pour l'Afrique	1				1		6	3	25	5	29	9	30	12	13	8			104	38	142	26,8
Commission économique pour l'Europe	1				1		6	2	15	5	19	5	23	7	9	6			73	26	99	26,3
CNUCED	1		1		3	2	11	1	33	8	37	10	35	20	16	7			137	48	185	25,9
Division de l'administration et de la logistique des missions (Département des opérations de maintien de la paix)	1				1		4	1	11	1	10	2	13	7	4	1			43	13	56	23,2
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés											1		1						2	0	2	00,0
Commission d'indemnisation des Nations Unies			1		1				1										3	0	3	00,0
Total	21	2	14	3	53	18	137	72	312	150	445	254	351	285	179	167			1 512	951	2 463	38,6

Source : Service de la planification et des systèmes de gestion informatisée des ressources humaines (Bureau de la gestion des ressources humaines).

Tableau 3

Comparaison de la répartition par sexe des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes soumis à la répartition géographique, au 31 décembre 1998, au 30 juin 1999 et au 30 novembre 1999

Classe	31 décembre 1998			30 juin 1999			30 novembre 1999		
	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes
SGA	22	2	8,3	21	2	8,7	21	2	8,7
SSG	14	3	17,6	14	3	17,6	14	3	17,6
D-2	53	16	23,2	53	16	23,2	53	18	25,4
D-1	138	64	31,7	136	71	34,3	137	72	34,4
P-5	311	141	31,2	310	143	31,6	312	150	32,5
P-4	421	247	37,0	440	254	36,6	445	254	36,3
P-3	360	265	42,4	346	275	44,3	351	285	44,8
P-2	177	167	48,5	171	155	47,5	179	167	48,3
P-1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	1 496	905	37,7	1 491	919	38,1	1 512	951	38,6

Source : Service de la planification informatisée des ressources humaines et des systèmes intégrés de gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines).

Tableau 4

Comparaison de la répartition par sexe des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur titulaires d'un engagement d'une durée d'au moins un an, au 31 décembre 1998, au 30 juin 1999 et au 30 novembre 1999

Classe	31 décembre 1998			30 juin 1999			30 novembre 1999		
	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes
SGA	28	4	12,5	29	3	9,4	25	2	7,4
SSG	25	5	16,7	24	4	14,3	25	3	10,7
D-2	71	19	21,1	69	19	21,6	77	22	22,2
D-1	193	68	26,1	194	76	28,1	194	77	28,4
P-5	485	202	29,4	495	212	30,0	507	223	30,5
P-4	871	428	32,9	894	454	33,7	897	455	33,7
P-3	769	502	39,5	777	508	39,5	792	525	39,9
P-2	273	261	48,9	278	259	48,2	280	268	48,9
P-1	4	9	69,2	2	7	77,8	2	7	77,8
Total	2 719	1 498	35,5	2 762	1 542	35,8	2 799	1 582	36,1

Source : Service de la planification informatisée des ressources humaines et des systèmes intégrés de gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines).